

Extrait des recherches environnementales

AGANZE CIMUSA VALENTIN

Technicien en environnement et développement durable

GESTION DES TERRES AUTOUR DES AIRES PROTEGEES : Cas DU PNKB

Quelles Techniques de vulgarisation agricole ?



0. Introduction

Pour provoquer un développement agricole dans notre pays plusieurs facteurs intéressent les développeurs notamment la gestion des terres, dit-on !

Pour ce faire, en tant que technicien en Développement Rural, un regard de ma part a été nécessaire d'être fait sur le monde rural d'autour de l'une des aires protégées.

Dans ce contexte, un travail de terrain portant sur « Un regard sur la gestion des terres autour des aires protégées : cas du Parc National de Kahuzi Biega », a été fait.

Ce travail, au-delà de cette brève introduction et la conclusion suivra scrupuleusement le canevas suivant :

- Présentation du PNKB ;
- Problématique ;
- Techniques de vulgarisation agricole utilisées dans cette entité ;
- Les auxiliaires à utiliser ;
- Recommandations et enfin une annexe bibliographique.

0.1. Présentation du PNKB

Le parc national de Kahuzi-Biega (PNKB), l'un des 7 parcs nationaux et des 5 sites du patrimoine de l'humanité que compte la république démocratique du Congo (RDC), fut créé en 1970 dans le but de protéger une espèce endémique des forêts orientales, le gorille de plaine.

Le PNKB chevauche les provinces du Sud/Kivu, du Nord/Kivu et du Maniema. Il a été classé dès 1937 comme « Réserve zoologique et forestière du mont Kahuzi » par l'administration coloniale belge (ordonnance n° 81/AGRI). En 1970, l'ordonnance n° 70/316 a classé cette réserve comme « parc national de Kahuzi-Biega » avec une superficie de 60 000 ha. La superficie a été portée à 600 000 ha par ordonnance n° 75/238 du 22 juillet 1975. En 1980, le parc a été inscrit sur la liste des biens de l'humanité, puis en 1996 sur la liste des patrimoines en péril suite à une

forte pression humaine sur les ressources naturelles. Avec les guerres, plus de 90 % de sa superficie a échappé au contrôle de l'institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN).

0.2. Problématique

D'après le modèle nord-américain de gestion stricte, un parc national ne doit pas être habité, même par ceux qui y sont nés (Colchester, 1995). L'application stricte de ce modèle a conduit à évacuer les populations qui se trouvaient à l'intérieur des nouvelles limites définies par l'ordonnance de 1975, notamment les Pygmées. Actuellement, la plupart des Pygmées du Bushi-Buhavu vivent dans les villages bantous situés sur l'axe Bunyakiri-Kalonge dans le territoire de Bunyakiri et sur l'axe Tshivanga-Kalehe dans les territoires de Kabare et de Kalehe, limitrophes du PNKB, où ils constituent une minorité. Ils sont estimés à 150 000 sur l'étendue de la RDC (IRIN, 2000) ; Ilundu et Kapupu (1992) les ont estimés à 30 000 dans la province du Sud-Kivu. En 1993, dans les villages du pourtour de l'ancien tracé du PNKB dans les territoires de Kabare, de Bunyakiri et de Kalehe, a recensé 1 608 personnes, réparties en 400 ménages. Ces communautés sont de plus en plus démunies, elles sont sans moyen de production et aucune n'a jamais été propriétaire de terres, sauf celle des collines Muyange et Cibuga à Combo. Les Pygmées ont aussi été victimes des guerres.

Grâce à leurs rapports quotidiens avec la forêt, les Pygmées ont une connaissance approfondie de ses ressources naturelles. Cette connaissance peut servir la conservation ou le pillage du parc. Par leur mode de vie de chasseurs-cueilleurs et leurs pratiques culturelles, les Pygmées sont des collaborateurs privilégiés du PNKB. Ils sont en particulier employés comme pisteurs pour la protection de l'écosystème et le tourisme.

C'est parce qu'ils ont su habituer les gorilles à la présence humaine que le PNKB a été, au début des années 1970, le premier parc au monde à organiser des visites aux gorilles en milieu naturel. En 1996, pendant la guerre, au moment où l'ICCN avait perdu le contrôle du parc, les Pygmées

ont d'eux-mêmes protégé et gardé les familles de gorilles dans les secteurs touristiques.

Les Pygmées sont par ailleurs des guides et collaborateurs majeurs pour les recherches scientifiques. Ils contribuent de façon très significative aux travaux en apportant des informations précises sur les espèces du parc : identification, distribution, éco-éthologie, utilisation du milieu, usage traditionnel des espèces par les communautés pygmées. C'est bien souvent qu'ils mériteraient de figurer comme co-auteurs des travaux scientifiques sur le PNKB.

Dans la lutte anti-braconnage, les Pygmées sont incontournables par la surveillance qu'ils assurent et les informations qu'ils fournissent sur les mouvements des braconniers. C'est grâce à leur concours, que le massacre des gorilles et des éléphants a été réduit. Avec leur aide, plus de 3 000 collets métalliques ont été saisis en un seul mois, ce qui a épargné les petits mammifères. En dénonçant les fraudeurs, ils ont permis que la fréquence des entrées illégales dans le parc (secteur touristique) diminue sensiblement. Leur implication se marque également par deux cérémonies traditionnelles. La première, dite du « rite aux moutons », a lieu une fois l'an : elle vise la sauvegarde des gorilles lors des calamités naturelles et des attaques extérieures. La deuxième est l'intronisation du chef du parc pour que celui-ci protège efficacement la forêt et ses ressources, surtout les gorilles.

Eu égard à ce qui précède, la question qui se pose est celle de savoir comment les terres d'autour du PNKB sont gérées ?

La réponse est plus ou moins claire car intégrant théoriquement les autochtones pygmées voisins au parc en question ; il s'agit donc d'une co-gestion encore théorique qui pourrait se résumer en ce terme :

Les Pygmées qui vivent au voisinage du PNKB reconnaissent la nécessité de l'interaction entre le parc et eux : s'ils ne pouvaient pas s'impliquer dans les activités de protection et d'écotourisme, ils perdraient leur cadre de référence.

Depuis l'époque coloniale, des Pygmées ont été engagés par le parc. Cette implication dans les activités du parc leur apporte, non seulement des revenus monétaires, mais aussi des avantages sociaux. Le PNKB offre un emploi à 15 % des jeunes Pygmées actifs recensés dans la région, ce qui représente en réalité environ 80 % de la masse active. Ainsi, 32 chefs de ménage ont un emploi permanent, dont 16 comme gardes-pisteurs et 16 autres dans la réhabilitation des infrastructures. En moyenne, le parc offre aux chefs des ménages 30 autres emplois temporaires par trimestre pour des travaux ponctuels.

Avant les guerres, les Pygmées s'investissaient surtout dans la chasse de subsistance, dans des prélèvements et cueillettes divers (chenilles, champignons, bois de chauffe, miel, plantes médicinales) et dans la collecte de trophées pour les manifestations culturelles. Pendant les guerres, certains se sont trouvés au centre du braconnage de la faune. Sur 13 réseaux de braconnage des grands mammifères identifiés en 1999, 9 étaient dirigés par des Pygmées. Ainsi, les massacres d'animaux ont conduit à la quasi élimination des éléphants dans l'ancien tracé du parc où ils sont passés de 771 à 2 individus. Ils ont également provoqué une forte diminution des gorilles qui sont passés de 258 à 130 individus.

Le recrutement de 42 Pygmées, réputés experts braconniers ou animateurs de différents réseaux de trafic des produits de la faune et de la flore, a été effectué. Ils ont été engagés sur un contrat à durée déterminée (4 ans) en attendant la fin des guerres pour envisager une solution durable. Cette stratégie a beaucoup contribué à freiner la destruction du milieu. D'un coup, les massacres de gorilles, d'éléphants et de chimpanzés ont diminué ainsi que l'exploitation de certains ligneux du parc (e.g. *Prunus africana*). Des résultats concrets ont été enregistrés comme l'arrêt déjà mentionné des massacres d'éléphants et de gorilles, mais aussi l'ouverture d'un mini-sanctuaire pour accueillir les animaux confisqués aux braconniers.

L'igname sauvage, dont le nom vernaculaire est *Birongo*, est l'un des produits forestiers non ligneux préférés des Pygmées. Elle peut représenter

jusqu'à 47 % de leur alimentation quotidienne. Le *Birongo* pousse spontanément dans des milieux non cultivés relativement éloignés des villages de la périphérie du parc. Ceci oblige les Pygmées à parcourir jusqu'à plus de 20 km pour s'approvisionner. Selon Dupriez et De Leener (1986), cette igname compte parmi les « plantes perdues de l'Afrique ».

La période de récolte de cette igname s'étend de mars à août et la période de latence de septembre à février. Le jaunissement des feuilles signale la maturité des tubercules situés entre 1 et 3 m de profondeur. Dans une bonne terre, un pied peut produire 1 à 2 sacs d'environ 50 kg.

Pour un ménage moyen de 5 personnes (3-4 enfants), la quantité moyenne de cette igname nécessaire pour un repas est de $842 \pm 1\ 082$ g (cv =12 %). Dans la ration l'igname est consommée avec des légumes verts dans 56 % des cas, sans accompagnement dans 26 % des cas. Cette igname est réellement l'aliment de base des Pygmées autour du parc national de Kahuzi-Biega.

Ce qui précède laisse penser que, sans intervention, la plante est probablement exposée à l'extinction. Dans la périphérie du parc national de Kahuzi-Biega, les possibilités de mise en culture de cette plante ont donc été étudiées. L'objectif est de la rendre plus facilement accessible, tout en permettant de préserver d'autres ressources forestières et foncières en diminuant ainsi les collectes illicites.

La domestication avec usage de compost semble utile et faisable. Les essais de culture ont donné des bons résultats, puisque environ 80 % des plants mis en terre ont donné des ignames sans problèmes majeurs. Mais il faut maintenant s'intéresser à la conservation des tubercules après récolte. Un autre problème est le manque de terre cultivables en effet les Pygmées sont des paysans sans terre : seulement 59 % des ménages ont des champs en location, tous d'une superficie inférieure à 0,1 ha.

Les Pygmées restent des acteurs incontournables dans la conservation car, grâce à leurs connaissances, ils sont capables de contribuer à la sauvegarde

ou à la destruction du PNKB. Les gestionnaires des aires protégées devront développer des stratégies pour rentabiliser leur connaissance traditionnelle pour la conservation et le développement.

Les guerres ont donné aux Pygmées l'occasion de démontrer leur connaissance traditionnelle de la forêt. Longtemps socialement peu considérés, les Pygmées ont été sollicités par divers commanditaires pour les aider à exploiter les richesses de la forêt : chasse de grands mammifères, abattage de certaines espèces ligneuses, creusage dans les principales rivières à la recherche d'or et d'autres minerais.

Les Pygmées ont cependant compris qu'une destruction du PNKB leur porterait un grave préjudice car la forêt contient des ressources nécessaires à leur survie et plus spécialement à leurs besoins alimentaires. Malgré les décennies passées en dehors de cette forêt, ils continuent à s'identifier à elle et lui restent attachés.

Il faut bien reconnaître que, malgré diverses interventions, les Pygmées sont restés dans une grande misère. Ce qui rend difficile de mener des actions durables en leur faveur, c'est qu'ils ne sont pas installés. Ils sentent cependant de plus en plus la nécessité de se stabiliser et de se sédentariser. Ils aspirent aujourd'hui à obtenir des terres et à scolariser leurs enfants, afin que ceux-ci soient capables plus tard de défendre eux-mêmes leurs droits. C'est la raison pour laquelle le PNKB milite pour l'octroi d'une concession pygmée.

Les interventions non appropriées d'ONG présentes sur le terrain compliquent parfois considérablement le travail entrepris avec les Pygmées au PNKB. Certaines d'entre elles, ne comprenant pas la vision de Conservation-Développement du PNKB, poussent en effet les Pygmées à revendiquer leur retour en forêt.

D'où, il s'avère que la gestion des terres autour de l'aire protégée du PNKB est encore conflictuelle, il suffit de prêter attention aux mots qui suivent :

Il est intéressant de relever que des groupes entiers, des villages entiers se trouvent en situation permanente d'infraction du fait de l'occupation des terres des réserves. C'est le cas de la population de Ninja qui a été incorporée dans le PNKB lors de l'extension de ses limites en 1975. Sa présence sur les terres du parc viole *l'article 4 alinéa 1^{er} de la loi du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature en RDC* qui interdit tout séjour dans les réserves intégrales sauf dans des situations exceptionnelles qu'elle définit ou pour les populations vivant dans ces espaces. La situation de la population de Ninja ne se range pas parmi les exceptions visées par la loi. Elle ne constitue pas non plus un cas de population vivant dans la réserve. Elle y a été plutôt incorporée sans être prévenue ni consultée préalablement. Cette population a été menacée plusieurs fois d'expulsion par les gestionnaires du PNKB. Elle a, à son tour, développé une résistance farouche au point de poser des actes de violence à l'égard des agents du PNKB et de l'ICCN. C'est le cas aussi de certaines de ces populations qui habitent aujourd'hui les réserves forestières et les boisements de l'Etat.

0.3. Techniques de vulgarisation agricole utilisées

Pour le restant de terres (autour du PNKB) que la restriction ne touche pas parfaitement, les techniques de vulgarisation utilisées sont entre autres les suivantes :

- La vulgarisation des masses qui est organisée et adressée à une masse en même temps à une multitude d'interlocuteurs;
- La vulgarisation participative où les agriculteurs de groupe de contact apportent leur savoir-faire, expriment leurs problèmes et leurs connaissances et participent à la détermination des solutions à mettre en œuvre;
- Une vulgarisation fondée sur la conviction, la persuasion et portant sur les techniques éprouvées ;
- Un dispositif de formation permanente.

0.4. Les auxiliaires à utiliser

Dans la gestion des terres autour des aires protégées cas du Parc National de Kahuzi Biega, pour les activités agricoles des populations riveraines ; les vulgarisateurs utilisent les auxiliaires suivants :

- Les banderoles sur lesquelles sont écrits les éléments de l'innovation agricole que l'on veut introduire ;
- Les photographies ;
- Exhibition des spécimens : ici, il s'agit de montrer à la masse paysanne les semences bien traitées et bien conservées pour leurs appels à l'adoption.

0.5. Recommandations

Les restrictions d'usage des terres d'autour du PNKB, parfois non fondées génèrent certains conflits.

Cette situation est à la base d'une tension récurrente entre les institutions chargées de la gestion et de la sauvegarde des aires protégées. Les bandes armées ont trouvé un abri dans les aires protégées et en abusent doublement. Elles y vivent et en vivent, elles y trouvent les moyens pour consolider leur capacité de résistance. Elles causent à l'occasion d'énormes dommages à l'écosystème. Elles en font en outre la base arrière de leurs attaques sanglantes dirigées vers les populations riveraines auxquelles ils infligent la mort et toutes sortes d'humiliations en plus de les priver de leur patrimoine.

Les conflits sont réglés à travers les modes classiques du recours à la sanction administrative ou juridictionnelle. La médiation est à l'essai dans certaines aires protégées à travers des organisations communautaires de conservation des ressources naturelles. Pour ce faire, nous recommanderons :

- Les gestionnaires des terres sont priés de prendre en compte les besoins de survie des populations vivant de et sur les terres d'autour du PNKB.
- Que plusieurs actions soient menées sur divers fronts. Il s'agit d'améliorer la législation sur la conservation de la nature en y intégrant davantage la prise en compte de la participation de la communauté et de ses intérêts légitimes de manière pratique. L'organisation institutionnelle de la gestion doit également être renforcée.

- Il est étonnant de constater que les services gestionnaires ne disposent pas de statistiques fiables en rapport avec les aires protégées sous leur contrôle. Le rapport le plus récent de la Coordination provinciale de l'environnement date de 1988 soit de 18 ans. Cela révèle un déficit institutionnel évident. Il faut aussi intégrer l'apport de la communauté locale en appui au cadre étatique. Dans le très court terme, il faut bien sûr évacuer des aires protégées les bandes armées car aucune politique de conservation ne pourrait être efficacement exécutée en leur présence.
- Ne prendre en compte que les techniques de vulgarisation agricole adaptées à la situation du milieu et à la gestion des terres.

C'est là autant de recommandations à explorer en vue de proposer un modèle de gestion des terres d'autour du PNKB.

CONCLUSION

En parcourant les différents aspects analysés, on se rend compte de la complexité de la situation. Il y a lieu de dire que l'échec de la cogestion ne peut pas ou plus être analysé comme simplement lié à la guerre ou à la méfiance des populations locales comme on le prétend. Tout part finalement de l'ordonnance n° 75/238 du 22 juillet 1975 portant délimitation du PNKB qui s'est écarté de l'esprit de la loi en piétinant le pouvoir dévolu au parlement et qui de ce fait a engendré une série de contestations à différents niveaux.

Tant il est vrai que le principe d'expropriation pour cause d'utilité publique est légal, mais rien ne justifie la violation flagrante de la loi ou l'usurpation du pouvoir par une quelconque autorité au nom d'un tel principe. En outre, il n'est plus logique de penser la nature en considérant l'homme comme un élément isolé. C'est pourquoi, avoir décidé d'étendre les limites du parc sans penser aux populations susceptibles d'être affectées et surtout sans avoir procédé à une enquête de vacance de terres, exposait vraisemblablement l'État congolais aux contestations.

Nous sommes partis d'une petite introduction, une présentation en aperçu du PNKB, une problématique, les techniques de vulgarisation agricole utilisée, les auxiliaires utilisés et les recommandations vers une co-gestion pratique et non théorique.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- Analyse critique du processus de cogestion du parc national de Kahuzi-Biega en République Démocratique du Congo ; Emery Mushagalusa Mudinga et al, 2013.
- BAKONGO Georges et NISHULI Radar, « L'intérêt de protéger les ressources naturelles du PNKB » in MAZINGIRA? PNKB-GTZ, Feuillet trimestriel de communication environnementale, Juillet-Août-Septembre 1999.
- BAKONGO Georges, NISHULI Radar B., « Conflits Parc National de Kahuzi Biega - Population » in MAZINGIRA PNKB – GTZ N° 2, octobre – Novembre – Décembre 1999.
- Busane, W., 2004, La gestion des aires protégées au Sud-Kivu : Pratiques et conflictualité. Recherche sur l'impact de la domanialité publique sur les activités socio-économiques des terroirs villageois au Sud-Kivu, UCB/LEAD, RDC.
- Commission interministérielle chargée de la délimitation du PNKB, Rapport final, Juillet 1995.
- Coordination régionale de l'environnement, conservation de la nature et tourisme du Kivu, *Rapport annuel* 1978.
- Loi n° 75-023 du 22/07/1975 portant statut de l'IZCN.
- Oli, B. et R. Kasisi, 2007, Renforcement des capacités de l'ICCN à la gestion et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles dans le parc national de Kahuzi-Biega, *IISD*
- Ordonnance 75-231 du 22 juillet 1975 fixant les attributions du département de l'environnement, conservation de la nature et tourisme et complétant l'ordonnance 69-146 du 1er août 1969.
- Ordonnance loi n° 69-041 du 1^{er} août 1969 portant conservation de la nature.
- Ordonnance n° 75/238 de la 22/7/1975 portante extension du PNKB.
- RUREMESHA KINYATA Sylvestre, *Cours de techniques de vulgarisation*, ISDR/BUKAVU, 2015, *Inédit*.

Table des matières

0. Introduction.....	- 1 -
0.1. Présentation du PNKB.....	- 1 -
0.2. Problématique.....	- 2 -
0.3. Techniques de vulgarisation agricole utilisées.....	- 7 -
0.4. Les auxiliaires à utiliser.....	- 7 -
0.5. Recommandations.....	- 8 -
CONCLUSION.....	- 10 -
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE.....	- 11 -